



Ville de LORRAINE

VILLE DE LORRAINE

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur le premier projet de règlement URB-03-02 amendant le règlement URB-03 sur le zonage, à savoir : révision des dispositions applicables à la zone C-245 de la Ville de Lorraine

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2013, le conseil municipal a adopté le « premier projet de règlement **URB-03-02 amendant le règlement URB-03 sur le zonage, à savoir : révision des dispositions applicables à la zone C-245 de la Ville de Lorraine** »;
2. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 10 juin 2013, à 19h00, au Centre Culturel Louis-Saint-Laurent, 4 boulevard de Monbéliard, à Ville de Lorraine, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);
3. Au cours de cette assemblée publique, le Maire, ou tout autre membre du conseil municipal, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet;
4. Le projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;
5. Le projet de règlement concerne le secteur délimité de la manière suivante :



Zone visée : C-245.

Zones contiguës : I 130, I 133, I 235, I 243, C 244

6. Le projet de règlement, la description et l'illustration des zones peuvent être consultés au bureau de la soussignée, à l'hôtel de Ville de Lorraine située au 33, boulevard de Gaulle, du lundi au vendredi, et ce, durant les heures d'ouverture.

Donné à Ville de Lorraine, le 18 mai 2013

Me Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière